



SAINTONGE

Décision n° 392/2024
SC

COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention d'accueil d'un bibliothécaire volontaire pour la Médiathèque de la Haute-Saintonge avec :

- Madame Delphine VEYNE, à compter du 1er septembre 2024 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse,

Fait à Jonzac,

Le 14 AOUT 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU